

Article 31 du Règlement

Les participants au débat reconnaissent, il me semble, que les mesures envisagées par le gouvernement signalent l'américanisation de nos programmes sociaux et la fin de l'universalité. Le président du Comité des finances a déclaré que nous avons décidé de mettre un terme à l'universalité. Bien que la récupération soit injuste et sournoise, elle existe.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: J'hésite à interrompre le député. S'il reste suffisamment de temps, il pourra, j'en suis sûr, prendre la parole plus tard dans la journée. Je le remercie d'avoir eu l'amabilité de me laisser l'interrompre.

Au début de la journée, deux personnes, le très honorable chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique, député d'Oshawa, ont demandé un débat d'urgence plus tard dans la journée à propos d'une affaire judiciaire qui est actuellement ajournée au 18 décembre.

• (1300)

Un témoin dans cette affaire a laissé entendre, et j'ai lu très attentivement le dossier, que des considérations politiques ont pu jouer un rôle dans la décision qu'il y ait eu ou non une inculpation. Je ferai remarquer que l'examen de ce témoin n'est pas terminé et qu'il se poursuivra sans doute en décembre. C'est à ce stade que le tribunal a laissé l'affaire.

La demande dont je suis saisi concerne un débat d'urgence. J'ai étudié la question de façon très approfondie parce qu'elle est très importante et tous les députés des deux côtés de la Chambre voudront, je pense, le reconnaître. Au moins pour aujourd'hui, je ne pense pas que la demande remplisse les conditions requises pour un débat d'urgence et je me prononce en ce sens.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous pourriez peut-être me fournir un éclaircissement. Vous savez peut-être que mon collègue de York-Centre a invoqué le Règlement il y a quelque temps et il cherchait à savoir si le Président permettrait, cet après-midi, qu'on pose des questions sur le même sujet.

Dois-je présumer que le refus du Président d'autoriser un débat d'urgence s'applique aussi à l'affaire devant les

tribunaux en ce qui concerne la période des questions, ou qu'une décision distincte du Président viendra plus tard?

M. le Président: Je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell. J'ai été évidemment informé du fait que le député de York-Centre avait soulevé cette question.

Je voudrais souligner que nous sommes saisis de deux questions. Celle que je viens de trancher est la suivante: du moins aujourd'hui, nous n'allons pas mettre de côté les travaux de la Chambre pour entamer un débat d'urgence. Les députés connaissent bien les critères dont il faut tenir compte pour autoriser un débat d'urgence. C'est une question sur laquelle le débat peut influencer et qui ne peut être traitée d'aucune autre manière. J'ai maintenant décidé que, du moins pour aujourd'hui, il n'y aura pas de débat d'urgence.

Il y avait une seconde question. Elle porte sur la décision que j'ai rendue il y a quelques jours concernant la convention, car c'en est une, qu'on ne peut faire allusion à la Chambre à des poursuites criminelles en cours d'instance. J'ai jugé qu'il fallait respecter cette convention et que la règle devait s'appliquer. J'ai fait savoir au député de York-Centre, je pense, qu'il pouvait discuter de cette affaire à un autre moment. Un député a toujours ce privilège. Mais la décision demeure valable en ce moment.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 07.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES DROITS LINGUISTIQUES DES MINORITÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, la Loi 8 de la Législature ontarienne entrain en vigueur. Cette loi représente une étape historique dans l'évolution de notre société.

Dorénavant, les francophones en Ontario seront en droit d'être servis par les ministères et agences gouvernementales de l'Ontario dans leur langue maternelle.